

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 11 Mars 2016

### Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 11 mars 2016 à 19H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mmes BORGET -- FOURE -- LE CALVEZ -- SAINT VAL -- WYZLIC  
Mrs. COCHELIN – CHEVRON -- FAUVEAU -- FOUGEROL -- LEHR -- MARC

#### **ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :**

Mme GIROUD, pouvoir M. FAUVEAU  
Mme PELLERIN, pouvoir à M. LEHR  
Mme MOROY, pouvoir à Mme SAINT VAL  
M.COMBE, pouvoir à Mme FOURE

#### **CONSEIL MUNICIPAL :**

Mme BORGET a été nommée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2016 :**

**Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à l'ordre du jour concernant les travaux d'eaux pluviales rue des Hauts de Moronval, ainsi que pour l'approbation du RPQS.

**Le Conseil approuve à l'unanimité l'adjonction de deux délibérations supplémentaires.**

#### **DELIBERATIONS :**

##### **I) : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Borget qui fait la présentation des chiffres du budget commune et eau des comptes administratifs 2015. La commission s'est réunie à deux reprises.

##### **a) Commune :**

|                                 | Dépenses       | Recettes       |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| <u>Section fonctionnement :</u> | 642 768.79 €   | 837 414.81 €   |
| <u>Section Investissement :</u> | 865 033.91 €   | 887 263.08 €   |
| Report de l'exercice 2014       |                |                |
| Fonctionnement                  |                | 342 865.87 €   |
| Investissement (Déficit)        | 319 269.21 €   |                |
| Total (réalisation + report)    | 1 827 071.91 € | 2 067 543.76 € |
| Restes à réaliser et à reporter |                |                |
| En 2016                         | 13 277.04 €    | 122 288.00 €   |
| RESULTAT CUMULE                 |                |                |
| Fonctionnement                  | 642 768.79 €   | 1 180 280.68 € |
| Investissement                  | 1 197 580.16 € | 1 009 551.08 € |
| TOTAL CUMULE                    | 1 840 348.95 € | 2 189 831.76 € |

## **b) Budget Eau :**

|                                 | Dépenses    | Recettes    |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| <u>Section fonctionnement :</u> | 37 238.12 € | 30 082.49 € |
| <u>Section Investissement :</u> | 57 703.37 € | 57 807.33 € |
| Report de l'exercice 2014       |             |             |
| Fonctionnement (Excédent)       | -           | 821.37 €    |
| Investissement (Déficit)        | 4 569.98 €  | -           |
| Total (réalisation + report)    | 99 511.47 € | 88 711.19 € |
| Restes à réaliser et à reporter |             |             |
| En 2016                         | -           | 4 650.75 €  |
| RESULTAT CUMULE                 |             |             |
| Fonctionnement                  | 37 238.12 € | 30 903.86 € |
| Investissement                  | 62 273.35 € | 62 458.08 € |
| TOTAL CUMULE                    | 99 511.47 € | 93 361.94 € |

### **I) : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 :**

Madame Borget fait part au conseil municipal de la concordance du compte administratif avec le compte de gestion de M. le Receveur.

### **II) : AFFECTATION DES RESULTATS (Commune et eau) :**

Au regard du compte administratif Madame Borget propose d'affecter les résultats soit en excédent soit en déficit comme suit :

#### Commune :

En fonctionnement : Résultat à affecter + 537 511.89  
En investissement : Résultat à affecter - 188 029.08  
Affectation en réserves d'investissement R1068 : 188 029.08  
Report en fonctionnement R002 : 349 482.81

#### Eau :

En fonctionnement : Résultat à affecter - 6 334.26  
En investissement : 0  
Déficit reporté en D002 : - 6 334.26

### **III) : TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux concernant le cimetière, la location du matériel, la surtaxe eau, la vente de bois, les loyers, les frais de scolarité, le cout des photocopies et les tarifs de la maison de la culture. Il propose au conseil municipal d'acter la surtaxe eau à 0,669 € le mètre cube, en application de la délibération du 18 septembre 2015

Concernant les loyers, il propose de supprimer des tarifs communaux, la maison au 29, route de Moronval maintenant affectée comme bâtiment public, et la maison au 10, rue des Sablons, inoccupée à ce jour, et prochainement mise en vente.

Concernant la gestion de la maison de la culture, il propose de réactualiser le coût de bris de table à un montant de 490 € TTC sur la base d'un devis demandé au fournisseur. Et il propose la gratuité de l'utilisation des barnums et tentes toute l'année aux associations de la commune.

Aucun autre changement de tarif n'est proposé.

**Le Conseil après en avoir débattu, approuve à l'unanimité les modifications des tarifs communaux pour l'année 2016.**

#### **IV) : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Saint Val et à Monsieur Lehr. Ils informent que suite à la réunion du 22 février 2016, la commission propose au conseil municipal les subventions suivantes accordées aux Associations :

|  |            |
|--|------------|
| - Association Ile aux enfants                      | 300,00 €   |
| - Association des Amis de Sainte Gemme Moronval    | 400,00 €   |
| - Société Protectrice des Animaux                  | 150,00 €   |
| - Association des Anciens Combattants              | 100,00 €   |
| - Association de football de Sainte Gemme Moronval | 1 000,00 € |
| - APE « Vive la récréé »                           | 400,00 €   |
| - Le Souvenir français                             | 90,00 €    |
| - Coopérative scolaire                             | 2 200,00 € |
| - Association de pétanque                          | 400,00 €   |

TOTAL ..... 5 040,00 €

**Le Conseil Municipal après en avoir débattu, suit l'avis de la Commission et approuve toutes les subventions selon la liste jointe ci-dessus et refuse toute autre demande de subvention.**

#### **V) : VOTE DES TROIS TAXES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le taux des taxes suivantes :

Taxe foncière sur le bâti : 12%

Taxe foncière non bâti : 50%

Taxe d'habitation : 23.10%

Le montant perçu en 2015 était de 406 009,00 €

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir débattu approuve à l'unanimité la reconduction à l'identique des taxes locales : habitation, foncière bâti et foncière non bâti.**

#### **VI) : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Borget qui propose suite aux deux réunions de la commission budget d'inscrire au budget primitif 2016 les montants suivants :

##### **a) Commune :**

|                         |                |                                    |
|-------------------------|----------------|------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT          | 1 163 191.81 € | (s'équilibre en dépenses/recettes) |
| INVESTISSEMENT          | 1 001 509.89 € | (s'équilibre en dépenses/recettes) |
| SOIT UN BUDGET TOTAL DE | 2 164 701.70 € |                                    |

##### **b) Budget Eau :**

|                         |             |                                    |
|-------------------------|-------------|------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT          | 42 309.26 € | (s'équilibre en dépenses/recettes) |
| INVESTISSEMENT          | 43 117.75 € | (s'équilibre en dépenses/recettes) |
| SOIT UN BUDGET TOTAL DE | 85 427.01 € |                                    |

#### **VII) : RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

La commune de Sainte Gemme Moronval étant dans la strate des communes ayant moins de 30 agents CNRACL, le Centre de Gestion du département nous propose de participer à la renégociation de notre contrat d'assurance statutaire. A ce jour la commune est assurée par la CIGAC.

Cette proposition nous permet sans obligation de participer à un appel d'offre afin d'obtenir les meilleurs prix pour couvrir les risques d'absence du personnel en cas d'arrêt maladie.

Ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3, 4 ou 5 ans.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la participation de la commune à cet appel d'offre. Etant<sub>3</sub> entendu que cet appel d'offre n'engage pas la commune dans le choix définitif du prestataire.**

### **VIII) : CHANGEMENT DE LA BORNE INCENDIE ILE D'AMOURETTE**

Suite au contrôle périodique par les services de la sécurité civile du SDIS28, la borne à incendie située au 15, rue de l'île d'Amourette présente des difficultés d'ouverture ainsi qu'une fuite. Monsieur le Maire a demandé trois devis pour son changement:

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Lyonnais des eaux | 1606.08 € HT |
| Maharoux          | 2604.60 € HT |
| PCS               | Non réponse  |

**Le Conseil municipal à l'unanimité retient la Lyonnaise des eaux pour le changement de ladite borne à incendie.**

### **IX) : SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Suite au détachement de la secrétaire, il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, qui sera remplacé temporairement par un emploi en CDD.

Lors d'un prochain conseil, la création d'un poste d'adjoint administratif sera de nouveau proposée.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la suppression du poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 32 heures et approuve le recrutement en CDD en remplacement.**

### **X) : MISE EN PLACE D'UNE ETUDE SCOLAIRE**

A la demande des parents, Monsieur le Maire propose la mise en place d'aides aux devoirs pour les élèves. Cette aide aux devoirs serait réalisée par les enseignantes à raison de 1h15 le lundi et jeudi. Le versement des salaires et la gestion sera assurée par la Mairie. Le cout sera répercuté sur les familles intéressées. A ce jour, 20 enfants sont préinscrits.

**Le Conseil Municipal approuve la création d'une aide aux devoirs à l'école Michel Sicot et autorise la gestion des salaires au travers d'une régie municipale.**

### **XI) : TRAVAUX EAUX PLUVIALES HAUTS DE MORONVAL**

Lors du précédent conseil, une erreur s'est glissée concernant le devis de réalisation d'une noue rue des hauts de Moronval

Monsieur le Maire propose l'annulation de ladite délibération et qu'elle soit remplacée, et propose le choix selon les devis des entreprises suivantes :

MUSCI : 12293.10 € HT

Lyonnais des eaux : 19042.64 €

**Le conseil municipal accepte l'annulation de la précédente délibération et approuve en remplacement le devis de la société MUSCI pour un montant de 12293.10 € HT.**

### **XII) : RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services)**

Les services de l'Etat nous ont communiqué le RPQS issu du rapport annuel de notre délégataire. Ce rapport qui sera envoyé à l'Agence de l'eau Seine Normandie aura vocation à impacter la taxe sur la préservation des ressources. Le Conseil doit approuver ce document.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce RPQS émanant de l'Observation National des Services d'Eaux et Assainissement.**

### **INFORMATIONS :**

#### **Restructuration du Régime Indemnitaire :**

Le centre de Gestion nous a communiqué la nouvelle grille indemnitaire qui se substituera progressivement au régime actuel. Le conseil aura le moment venu à délibérer sur le nouveau régime indemnitaire.

### **Déclassement des routes départementales :**

Une réunion avec les services voiries du Conseil départemental s'est tenue le jeudi 25 février. Il nous a été présenté la carte faisant état des transferts de voirie. Concernant notre commune les routes départementales 308, 308-1 et 308-2 seraient transférées à la commune.

Le conseil départemental propose aux communes concernées une mesure d'accompagnement qui pourrait être soit

- la réfection à neuf de la voirie avant transfert
- une soulte financière sans remise en état
- sans soulte financière mais entretien plus performant de l'axe privilégié (CD 116)
- échange d'une route départementale par une route communale

Les négociations sont en cours avec le département pour obtenir une solution la moins pénalisante pour la commune.

Pour information, la commune dispose aujourd'hui de 7419 mètres de routes communales et la commune perçoit de la part de l'Etat dans le cadre de la DGF (dotation générale de fonctionnement) 500 € par km et par an. La réfection d'une voirie est en moyenne effectuée tous les 25 ans, soit 12000€ de recette qui compte tenu des couts actuels est nettement insuffisante pour financer l'entretien des voiries.

Le conseil municipal restera vigilant sur ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une réunion publique avec M le sous-préfet pour mettre en place la démarche « participation citoyenne » le mercredi 23 mars 2016 à 18h30 Maison de la Culture.

Monsieur le Maire fait part de l'évolution du dossier pour la réalisation de logements conventionnés en lieu et place des bâtiments techniques actuels.

Monsieur le Maire fait part des différentes réunions concernant l'élaboration du plan local de l'habitat.

### **TOUR DE TABLE :**

**M. FOUGEROL** nous fait part de l'évolution du dossier pour la pose des compteurs Linky qui concernent l'ensemble des foyers raccordés au réseau électrique et fait part des différentes réserves émises notamment par les associations de défense des usagers, notamment sur les risques éventuels d'incendie et sur le rayonnement émis par ces boîtiers. En l'état actuel de ce dossier il s'avère que les communes se mettraient dans l'illégalité en cas de volonté d'interdire la pose de ce nouveau type de compteurs.

**Mme FOURE** fait part au conseil de la présence de nids de poule chemin de bel air, Monsieur le Maire informe que ceux-ci ont été bouché par du bitume mais que celui-ci n'a pas tenu compte tenu de l'humidité. La société retenue pour assurer l'entretien repassera dans les meilleurs délais. Des panneaux de signalisation de ces nids de poule seront installés.

### **Fin de la séance à 22h**

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme FOURE

Mme LE CALVEZ

Mme SAINT VAL

Mme WYZLIC

M. CHEVRON

M. FUVEAU

M. FOUGEROL

M. LEHR

M. MARC